FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH

Mairie de HUNDSBACH
18, rue Principale
68130 HUNDSBACH

Tél. : 03 89 07 81 95

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Conseillers en fonction : 11 **Conseillers présents : 11**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Sous la présidence de M. RUFI Philippe, Maire,
Etaient présents (8) : MM. M. SIMON Olivier, 1er adjoint, Mme MUNCH Corinne, 2ème adjointe, BAUMLE Anthony, EHNY Lionel, Mme FIMBEL Emilie, Mme JOVION Stéphanie, Mme LANG Annick, Mme RICHARD Karine, RUEFF Martin, SIMON Pascal.

Ordre du jour :

1. Intervention de M. Joseph Muth sur le thème du frelon asiatique
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Compte-rendu de la séance précédente
4. Dépenses
5. Cérémonie du 60ème anniversaire du corps de sapeurs-pompiers
6. Urbanisme
7. Recensement de la population 2027
8. Travaux sur la sirène
9. Informations des commissions
10. Déneigement
11. Bulletin communal
12. Subventions aux associations
13. Nomination d'un régisseur pour la régie d'avance
14. Informations diverses

Point 1 – Intervention de M. Joseph Muth sur le thème du frelon asiatique

M. Muth présente la situation du frelon asiatique, espèce exotique envahissante en forte expansion dans le Haut-Rhin. Après une première apparition en 2023, le nombre de nids augmente très rapidement, avec une projection d'environ 3500 nids en 2026 au niveau départemental et 550 nids dans le Sundgau.

Le frelon asiatique représente une menace importante pour la biodiversité, l'apiculture (forte prédation sur les abeilles) et la sécurité des habitants, notamment en zones urbaines.

Deux actions sont indispensables :

- Piégeage de printemps des fondatrices (forte augmentation des captures en 2026).
- Destruction des nids entre mai et novembre pour limiter la propagation.

Pour Hundsbach, le besoin est estimé à 4 à 5 pièges. Une organisation avec les référents communaux et un suivi via la plateforme dédiée est mise en place.

Point 2 – Désignation du secrétaire de séance

Mme Emilie FIMBEL est désignée comme secrétaire de séance assistée de Mme MEYER Martine, secrétaire générale de mairie.

Point 3 – Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du 9 septembre 2026 a été envoyé aux conseillers municipaux par mail. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point 4 – Dépenses engagées

Les factures acquittées depuis la dernière réunion sont détaillées dans un tableau. Il n'y a aucune remarque des conseillers.

Point 5 – Cérémonie du 60ème anniversaire du corps de sapeurs-pompiers

Les derniers détails ont été réglés.

Une information sera diffusée dans le village afin d'informer les habitants de la déviation mise en place, la rue principale étant barrée.

Point 6 – Urbanisme

Dossiers déposés :
- DP Eric HOLBEIN – construction abri de jardin => OK, pas d'objection
- DP Jean-Luc SKUBISEWSZKI – panneaux photovoltaïques => OK, pas d'objection

Alignement des voies rue des Vergers : débat sur la nécessité de faire un alignement rue des Vergers. Le projet est abandonné pour le moment.

Rue des Ruisseaux : M. le Maire explique que la rue empiète sur des parcelles privées. Après discussions, il est décidé de mettre le projet en attente jusqu'à manifestation des riverains.

Point 7 – Recensement de la population 2027

Le Maire informe les conseillers municipaux que le recensement de la population aura lieu dans la commune en janvier 2027.

Point 8 – Sirène

Le Maire informe le Conseil municipal que la sirène d'alerte est actuellement en panne, alors même que les interventions du corps local des sapeurs-pompiers sont en constante augmentation. Il précise également que les récepteurs des sapeurs-pompiers (SP) ne fonctionnent pas correctement.

Il indique par ailleurs que le Département envisage la suppression des sirènes à compter du 1er janvier.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et examiné l'offre présentée par les établissements SONOREST, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la réparation de la sirène et accepte le devis d'un montant de 6 328,20 € HT.

Il est précisé que des frais complémentaires pourraient être nécessaires concernant les pavillons. En effet, leur état ne pourra être diagnostiqué qu'après démontage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve également le principe de la prise en charge de ces éventuels frais supplémentaires, sous réserve de leur justification.

Le Maire est chargé de procéder aux démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Contrôle de légalité :	09/11/2026	Publication :	09/11/2026
N° délibération :	2026 DCM 10 05 – 01	Nomenclature ACTES	1.1.2

Point 9 – Informations des commissions

Commission animation :

- Pour Halloween le plan des circuits a été élaboré par M. Lionel EHNY. En ce qui concerna la collation de fin de tournée, il faut prévoir plus que l'an passé.
- En ce qui concerne les animations du samedi matin avec les enfants, les premières dates ont été fixées : l7 et 28 novembre 2026. L'achat de petit matériel sera nécessaire.
- Mme Stéphanie Jovion est chargée de faire des recherches de devis pour l'achat d'un four. Un électricien devra en outre venir voir si les prises présentes au caveau peuvent supporter le branchement d'un four.

Point 10 – Déneigement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. Jess Stengel, adjoint technique, est chargé d'assurer le déneigement de la commune et sera placé en astreinte à compter du mois de novembre.

Afin de garantir la continuité du service en cas d'indisponibilité de ce dernier, Monsieur le Maire souhaite prévoir des personnes pouvant assurer le relais si nécessaire.

M. Martin Rueff se porte volontaire pour intervenir en remplacement de M. Stengel en cas de besoin.

M. Didier Munch se porte également volontaire pour assurer ce remplacement si nécessaire, en complément de M. Martin Rueff.

Le Conseil municipal prend acte de cette proposition.

Point 11 – Bulletin communal

Mme MEYER Martine, secrétaire générale de mairie propose plusieurs esquisses pour la première page du bulletin communal 2026.

Les conseillers municipaux apporteront leur contribution en proposant des articles.

Point 12 – Subventions aux associations

Point reporté à une prochaine séance.

Point 13 – Nomination d'un régisseur pour la régie d'avance

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut nommer un nouveau mandataire adjoint pour la régie d'avance. En effet, Mme Sylvie PELLOUX ayant quitté ses fonctions lors des dernières élections, il faut la remplacer.
Mme Stéphanie JOVION se propose de prendre le poste.
Monsieur le Maire est chargé de faire un arrêté en conséquence.

Contrôle de légalité :	09/11/2026	Publication :	09/11/2026
N° délibération :	2026 DCM 10 05 – 02	Nomenclature ACTES	7.7

Point 14 – Informations diverses

Néant

La séance est levée à 22h30.

Le prochain Conseil municipal est fixé au **lundi 9 novembre 2026**